



MUNICIPALITÉ  
DE VÉTROZ

Route de l'Abbaye 31 | 1963 Vétroz | Tél. 027 345 37 70 | Fax 027 345 37 71 | www.vetroz.ch

COPIE

Groupe Libéral-Radical  
Par Monsieur Raymond Nalesso  
Route Cantonale 190  
1963 Vétroz

Vétroz, le 16 avril 2015

**Concerne** : Porte-fort en faveur de Relais du Valais SA

Monsieur,

En application de l'article 35 du Règlement du Conseil général et suite à votre question écrite datée du 8 décembre 2014 relative à l'objet cité en marge, nous sommes en mesure par la présente de vous répondre ainsi :

1. Les deux emprunts à taux fixe (2.07 %) de Fr. 2'000'000.-- chacun contractés respectivement pour une durée de 5 ans (2011-2016) auprès de la Banque Cantonale du Valais ainsi que de la Banque Raiffeisen des Coteaux du Soleil ont généré les charges financières suivantes :

Années	Intérêts	Amortissements	Total
2011	80'295.95	0.00	80'295.95
2012	82'808.00	0.00	82'808.00
2013	82'673.25	15'125.00	97'798.25
2014	81'568.55	121'000.00	202'568.55
2015	80'000.00	121'000.00	201'000.00
2016	6'000.00	0.00	6'000.00
<b>Total</b>	<b>413'345.75</b>	<b>257'125.00</b>	<b>670'470.75</b>

Les recettes nettes perçues par Relais du Valais SA ont été celles-ci :

Années	Recettes nettes
2011	21'791.30
2012	73'859.05
2013	64'415.33
2014	61'238.58
<b>Total</b>	<b>221'304.26</b>

La fortune disponible de la Bourgeoisie au 31 décembre 2010 se montait à Fr. 318'675.--. Aussi, le solde à couvrir pour l'année 2015 est finalement arrêté à **Fr. 130'491.49**.

Total des annuités	670'470.75
Fortune initiale de la Bourgeoisie	-318'675.00
Recettes Relais du Valais 2011-2014	-221'304.26
<b>Solde à couvrir pour l'année 2015</b>	<b>130'491.49</b>

2. La Municipalité s'engage à prendre à sa charge le paiement des charges d'immeuble, des intérêts, des frais accessoires ainsi que des amortissements liés à la créance relative à la société Relais du Valais SA, ainsi que de tous les actifs détenus par les établissements bancaires pour le compte du débiteur, ceci tant que le contrat de crédit cadre n'est pas modifié. A noter que de nouvelles conditions seront arrêtées lors du renouvellement des deux emprunts actuellement en cours.
3. Le total des recettes brutes comptabilisées par la Municipalité en 2010 s'élevant à Fr. 19'462'000.--, la compétence de l'Exécutif communal demeure fixée en application de l'art. 17 al. 1 let. F LCo à 5 %, soit Fr. 973'100.--. Vous constaterez ainsi au vu des montants énoncés ci-dessus que la législation en vigueur a été parfaitement respectée par le Conseil municipal.

En espérant ainsi vous avoir apporté les éclaircissements souhaités, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Municipalité de Vétroz



**Le Président**  
Stéphane Germanier



**Le Secrétaire**  
Laurent Seppéy

**Copie pour information à :** M. Nicolas Huser, Président du Conseil général, 1963 Vétroz